

## Formation

# FORMER AUX RISQUES LIÉS AUX MACHINES : IDENTIFIER LES ÉTAPES CLEFS D'UNE DÉMARCHE DE PRÉVENTION

Depuis 2022, l'INRS propose une formation sur la prévention des risques liés aux machines. Destinée aux préventeurs, aux fonctionnels « sécurité et santé au travail » en entreprise et aux acteurs des services de prévention et de santé au travail, elle vise à apporter à ces publics des connaissances de base en vue de guider la démarche d'évaluation et de prévention des risques liés aux machines.

**TRAINING IN MACHINE-RELATED HAZARDS: IDENTIFYING KEY STEPS IN A PREVENTION APPROACH** – *Since 2022, INRS has offered training in the prevention of risks related to machines. Intended for OSH practitioners, safety and health operatives in companies, and professionals in prevention and occupational health services, it aims to provide these audiences with basic knowledge to guide the approach for assessing and preventing risks related to machines.*

AURÉLIE  
PÉRISSE  
INRS,  
département  
Formation

L' utilisation généralisée des machines dans de nombreux secteurs industriels a considérablement amélioré l'efficacité de la production et la qualité des produits. Cependant, cette omniprésence s'accompagne également de risques d'accidents. Alors que la réglementation prend en compte de longue date les risques liés aux machines, de nombreux travailleurs sont victimes d'accidents chaque année. En 2016, la Cnam recensait plus de 55 000 accidents du travail avec arrêt de plus de quatre jours liés aux machines, soit environ 10 % de l'ensemble des accidents. La même année, les machines étaient à l'origine d'une vingtaine de décès, de 4 000 incapacités permanentes et de 3 millions de jours d'arrêt de travail. Les principaux secteurs touchés sont la métallurgie, le BTP, les activités de services et l'agroalimentaire. Ces chiffres, témoins d'une sinistralité très importante, démontrent qu'il reste des efforts considérables à fournir en matière de prévention.

### Les préventeurs : acteurs clefs de la démarche

Dans cette perspective, l'INRS propose depuis 2022 aux intervenants en prévention des risques professionnels, aux acteurs des services de prévention

et de santé au travail ainsi qu'aux fonctionnels « sécurité et santé au travail » des entreprises, une formation intitulée « Identifier les étapes clefs d'une démarche de prévention des risques liés aux machines » (réf. INRS JJ1606), dont l'objectif principal est l'actualisation des connaissances de base centrées sur l'utilisation de machines.

« Les préventeurs sont des acteurs clefs, en ce sens qu'ils accompagnent au quotidien l'employeur dans la démarche d'évaluation et de prévention des risques, et leur montée en compétences sur le risque machine est crucial », explique Mimoun Mjallad, expert d'assistance conseil spécialisé dans les machines et équipements de travail à l'INRS, qui a eu en charge l'animation de la première session organisée à l'INRS Paris en novembre 2022. « Ils ont généralement une faible connaissance de ce sujet, qui souvent, pour eux, relève de spécialistes des machines comme les fabricants, les concepteurs ou les organismes d'inspection », précise-t-il.

Aussi, le stage, d'une durée de 14 heures, vise trois objectifs principaux :

- identifier les différentes étapes du cycle de vie d'une machine ;
- appréhender l'approche réglementaire en matière de santé et sécurité applicable aux machines,

encadrée par des dispositions issues des directives européennes ;

- contribuer à la mise en œuvre des étapes clés de la démarche de prévention des risques liés aux machines.

Cette formation s'appuie sur les différentes étapes du cycle de vie d'une machine, de l'acquisition à la cession, en passant par l'installation, les modifications post-installation et l'utilisation.

L'intervenant aborde tout au long de la formation les principes qui guident la démarche de prévention autour du cycle de vie des machines. Car si le fabricant est tenu d'intégrer la sécurité dès la conception, l'employeur doit quant à lui s'assurer qu'il acquiert, utilise et maintient une machine sûre et conforme.

### Le cycle de vie de la machine au cœur de la démarche de prévention

Le préventeur est invité à utiliser une méthode visant à identifier, en cinq phases, quelles mesures de prévention doivent être mises en œuvre à chaque étape du cycle de vie de la machine.

Les trois premières étapes jalonnant cette démarche sont, dans l'ordre :

- le choix de la machine, en lien avec l'analyse d'un besoin et l'expression qui en est faite à travers un cahier des charges ;
- la réception de la machine et son installation, en lien avec le cahier des charges et la conformité avant mise en service ;
- l'utilisation de la machine, de sa mise en service à son utilisation courante, en incluant sa maintenance et son maintien en l'état, notamment en termes de conformité et de sécurité.

Les deux dernières étapes, quant à elles, concernent la modification et la cession de la machine.

« À l'issue de la formation, le stagiaire n'est pas forcément en capacité de déterminer seul les mesures à mettre en place, mais il peut guider l'entreprise dans sa démarche », signale Mimoun Mjallad.

### Une démarche articulée autour de la réglementation et de la normalisation

Ce stage vise avant tout à une bonne appropriation des enjeux et étapes clés de la démarche, qui s'articule autour des dispositions réglementaires issues de directives européennes. La formation consacre donc une large part à la réglementation et à la normalisation applicables à la conformité et sécurité des machines.

« Pour aborder l'ensemble de ces aspects, les intervenants mettent en œuvre des modalités pédagogiques mêlant apport de connaissances, cas pratiques, travail en sous-groupe et quiz », indique Danièle Blasiard, chargée de projet formation à l'INRS.

La première session a permis de former 13 stagiaires occupant des postes de responsable HSE, ingénieur prévention, directeur QSE dans des



© Lorenzo Timon pour l'INRS/2023

secteurs de l'industrie, de la pharmacie, du BTP ou encore dans des collectivités. L'évaluation du stage met en évidence que les stagiaires sont ressortis satisfaits (30 % des réponses) voire très satisfaits (70 %) de la formation qu'ils ont suivie. La majorité d'entre eux déclare se sentir mieux armés pour accompagner leur entreprise dans une démarche de prévention en lien avec le risque « machine ».

« Je me sens désormais capable de répondre aux questions des responsables qui possèdent des machines et d'accompagner un organisme d'inspection si besoin », précise l'un des participants. Plus de la moitié d'entre eux ont ainsi pu envisager une application immédiate dès leur retour en entreprise et tous estiment être en mesure de transférer les éléments qu'ils ont acquis au cours de la formation dans leur situation de travail.

Suite au succès rencontré lors de cette première édition, l'INRS a souhaité pérenniser cette action de formation et l'intègre, depuis 2023, dans son offre à l'attention des entreprises. La prochaine session est prévue en juin 2024. ●

#### EN SAVOIR PLUS

- Pour tout renseignement sur les dates, le contenu et le programme de cette formation d'une durée de 14 heures, en présentiel à l'INRS, consulter le site Internet de l'Institut : [www.inrs.fr](http://www.inrs.fr) (code du stage : JJ1606).
- Le programme complet et les modalités d'inscription sont détaillés sur la page dédiée au stage : [https://www.inrs.fr/services/formation/doc/stages.html?refINRS=JJ1606\\_2024](https://www.inrs.fr/services/formation/doc/stages.html?refINRS=JJ1606_2024)
- Le catalogue de l'offre de formation 2024 de l'INRS est accessible sur : <https://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ED%201472>